Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vice cache vente d'une automobile

Par Visiteur

Bonjours,je viens de vendre une automobile de type Golf4,regulierement entretenue par un professionel (factures) et sortant de revision mecanique et controle technique.L'acheteur me signale que le turbo ne fonctionne pas deux jours apres et que pour lui cela serait un vice cache.Je lui ecrit immediatement(LR AR) que je suis dispose a reprendre le vehicule et lui demande de le ramener a mon garagiste et dépose a celui ci un cheque du prix d'achat a remettre a reception du vehicule.Je n'ai plus de nouvelles mais n'ose utiliser les fonds de la premiere vente pour acheter la voiture que je convoite et ceci est une nuisance.Comment resoudre ce probleme.

Par Visiteur

Bonjour.

A l'heure actuelle, vous n'avez aucun moyen pour obliger l'acheteur à agir. Il dispose d'un délai de prescription de deux ans pour exercer son action.

La meilleure chose à faire est donc de le contacter.

Sinon, vous pouvez toujours faire expertiser votre voiture. Si l'expert en conclut qu'il n'y a pas de vice caché et que le turbo ne marche plus suite à une "usure normale", vous serez protégé et vous pourrez acheter votre nouveau véhicule.

Cordialement.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me les poser.

Par Visiteur

Je ne puis faire expertiser l'auto,ne l'ayant plus a ma disposition.